



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC
TENUE EN LIGNE LE JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

SONT PRÉSENTS :

Shirinalsadat Alemi, trad. a.	Diane Cousineau, trad. a., MBA et directrice générale	Danielle Lavallée, trad. a.
Valérie Arboit, trad. a.	Marie-Carole Daigle, trad. a.	Martine Le Borgne, trad. a.
Jean-Pierre Artigau, term. a, trad. a.	Sylvie Daoust, trad. a.	Manon Lebeau, trad. a.
Sabiha Azibi, trad. a.	Anne-Marie De Vos, trad. a.	René Lemieux, trad. a.
Lindsay Bach, trad. a.	Carlos del Burgo, term. a., trad. a.	Éric Léonard, trad. a.
Donald Barabé, trad. a., administrateur, président	Marlène Deshaies, trad. a.	Olivier Lepage, int. a., administrateur
Liza Beaulieu, trad. a.	Josyane Doucet, trad. a.	Lise Lessard, trad. a.
Stéphanie Béland, trad. a.	Maria Duarte, trad. a., administratrice	Caroline Mangerel, trad. a.
Nycole Bélanger, trad. a, term. a.	Jeanne Duhaim, trad. a.	Alexane Marchand, trad. a.
Denise Bérubé, trad. a.	Angela Fairbank, trad. a.	Diana C. Marquez, trad. a.
Sabine Biasi, trad. a.	Bruno Falardeau, trad. a.	Luce Martel, trad. a.
Anthony Blain, trad. a.	Jane Ann Finlayson, trad. a.	Jacqueline McClure, trad. a.
Octavian Blenchea, trad. a.	Camille Fournier, trad. a.	Carole Meneghel, trad. a.
Robert Blouin, trad. a.	Simon Frappier, trad. a.	Anne-Marie Mesa, trad. a.
Dominique Bohbot, trad. a.	Dany Gagnon, trad. a.	Hélène Michon, term. a., administratrice
Marie-Pierre Bonin, trad. a.	Julien Gagnon, trad. a.	Catherine Morel, trad. a.
Chantal Boucher, trad. a.	Marcel Gagnon, trad. a.	Judy Murphy, trad. a.
Johanne Boucher, trad. a.	Antoine Galipeau, trad. a.	Aura Navarro, trad. a.
Sarah Bouffad, trad. a.	Benoît Gariépy, trad. a.	Mohammad Noushadjamal, trad.a.
Chantal Boulanger, trad. a.	Lise Genest, term. a., trad. a.	Wintouin Abela Ouédraogo, trad. a.
Gwenaëlle Bourdon, trad. a.	Julie Gervais, trad. a.	Elsa Nyagatoma, trad. a.
Anastasia Bourlakova, trad. a.	Marie-Christine Gingras, trad. a.	Françoise Lorraine Ouellet, trad. a.
Christine Bretschneider, trad. a.	Marie-Hélène Girard, trad. a.	Myriam Ouellette, term. a.
Josée Brisson, trad. a.	Aline Gothié, trad. a.	Paloris Palmer, trad. a.
Claude Brodeur, term. a.	Nadiya Grechikhina, trad. a.	Réal Paquette, trad. a.
Louise Brooks, trad. a.	Jeanne Guerbet, trad. a.	Julie Paradis, trad. a.
Ghyslaine Brosseau, t. s. administratrice nommée	Zélie Guével, trad. a.	Josée Paré, trad. a.
Nathalie Cartier, term. a. trad. a.	Grant Hamilton, trad. a., Administrateur	Sophie Paré-Beauchemin, trad. a.
Marjorie Carvonis, trad. a.	Danielle Henripin, trad. a.	Louise Pariseau, trad. a.
Adilia Castillo Gonzalez, trad. a.	Betty Howell, trad. a.	Esther Paul, trad. a.
Jessica Chagnon, trad. a.	Danielle Jazzar, trad. a.	Nathalie Pavey, trad. a.
Francine Chartier, trad. a.	Nina Khmielnitzky, trad. a.	Vincent Perreault, trad. a.
Andréa Chauvin, trad. a.	Karine Lachance, trad. a.	Nathalie Pérusse, trad. a.
Johanne Chenail, trad. a.	Isabelle Lafrenière, trad. a.	Yavor Petkov, trad. a.
Alicia Cleaver, trad. a.	Geneviève Lamarre, trad. a.	Marc Pomerleau, trad. a.
Betty Cohen, trad. a.	Stéphanie Lamontagne, trad. a., administratrice	Elaine Potvin, trad. a.
Dominique Côté, trad. a.	Andrée Lanoix, trad. a.	Isabelle Pouliot, trad. a.
Jérôme Côté, trad. a.	François Lauzon, trad. a.	Pauline Prince, term. a.
Denis Couillard, trad. a.		Kelly Proulx, trad. a.
		Elizabeth Reeve, trad. a.



Maria Matilde Reyes Odiaga, trad. a.	Nelson Tactuk, trad. a.	Joshua Bennett Wallace, trad. a.
Isabel Rodriguez, trad. a.	Itala Terrones, trad. a.	Joshua Wolfe, trad. a.
Steven Sachs, trad. a.	Rachelle Touchette, trad. a.	Mélanie Woodbeck, trad. a.
Giovanni Scarola, trad. a.	Michel Trahan, trad. a.	Yoko, Yamaya-Brown, trad. a.
Alexandra Scott, trad. a.	Johanne Tremblay, trad. a.	Christine York, trad. a.
Oxana Shevchenko, trad. a.	Marie Sylvie Tremblay, trad. a.	Esma K. Zahzah, trad. a.
Joëlle Soriano, trad. a.	Carole Trottier, term. a., trad. a.	Yaelle Zeller, trad. a.
Sébastien St-François, trad. a., administrateur	Isabelle Veilleux, trad. a.	Catherine Zekri, trad. a., administratrice
Elena Striganova, trad. a.	Ho-Thuy Vo, term. a., trad. a.	

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Guylaine Dionne, CPA, CA, auditrice, Raymond Chabot Grant Thornton
M. Mathieu Bédard, agence Camden

Personnel

Hélène Gauthier, directrice des affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre
Émilie Bachelier, responsable des communications
Marsida Nurka, adjointe aux communications
Joanne Trudel, adjointe administrative et procès-verbaliste

AGA 2019/2020-1 Ouverture de la séance

Dany Gagnon souhaite la bienvenue à tous. Il agira en tant que modérateur tout au long de l'assemblée qui est tenue en ligne. Il explique le déroulement et communique en détail les consignes à tous pour cette première tenue virtuelle de l'AGA. Il précise que les questions des membres devront être transmises uniquement par l'outil Q&R (Questions et réponses) de la plateforme de visioconférence et que seuls les micros et caméras du président, de la secrétaire, du modérateur et de certains intervenants seront activés. Il cède la parole au président de l'Ordre, Donald Barabé, traducteur agréé, qui déclare la séance ouverte à 18 h 35. Le président remercie les membres de leur présence en très grand nombre, le quorum étant trois fois supérieur au minimum requis, en plus du double du nombre de participants, comparativement aux dernières années.

AGA 2019/2020-2 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Sur une proposition de Louise Brooks, appuyée par Catherine Zekri, il est résolu de nommer Hélène Gauthier secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.



AGA 2019/2020-3 Lecture de la convocation et de l'ordre du jour

Le président détaille l'ordre du jour et présente les administrateurs Ghislaine Brosseau, administratrice nommée, Maria Duarte, trad. a., Claude Dutil, administrateur nommé, Meaghan Girard, trad. a., Grant Hamilton, trad. a., Olivier Lepage, int. a., Hélène Michon, term. a., Marie Poitras, administratrice nommée, Sébastien St-François, trad. a. et Catherine Zekri, trad. a.

AGA 2019/2020-4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2019

Sur une proposition de Réal Paquette, appuyée par Johanne Boucher, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2019/2020-5 Rapport du président de l'Ordre

Le président présente son rapport. Il élabore de façon détaillée les quatre grandes priorités qui sont la relève et le recrutement, la modernisation des champs d'exercice des trois professions et la réserve d'actes, la visibilité et la traduction automatique, le tout intégré dans une présentation visuelle en partage d'écran, incluant des données démographiques, des statistiques, les décisions prises par le CA, les actions entreprises en vue de la réalisation de ces priorités et l'atteinte des objectifs.

En ce qui concerne la relève et le recrutement,

Q. : Avez-vous prévu d'engager plus d'inspecteurs?

R. : Oui. Il est prévu d'engager plus d'inspecteurs. Au fur et à mesure que le nombre de membres va augmenter, le nombre d'inspecteurs sera plus important, pour pouvoir augmenter le nombre d'inspections.

En réponse à un commentaire que le président reçoit régulièrement.

Commentaire : Vous dévaluez le titre de traducteur, de terminologue ou d'interprète agréé.

R. : Non. On va le renforcer en admettant plus de membres, lesquels seront assujettis aux obligations du système professionnel, celles que vous connaissez. Donc, être assujettis au code de déontologie, à l'inspection professionnelle, à la discipline s'il y a des enjeux de discipline, et à l'obligation d'avoir une assurance responsabilité. On va donc renforcer le titre.

Q. : Est-ce qu'on pourrait ajouter la formation continue dans les avantages? Ce qui permet d'avoir des gens plus compétents.



R. : Oui. Et la formation continue sera renforcée.

Q. : Idéalement, est-ce qu'il ne faudrait pas que l'adhésion soit obligatoire?

R. : Oui. Mais pour ça, il faudrait qu'on devienne une profession à exercice exclusif. Il y a deux types de professions au Québec, les professions à exercice exclusif comme les médecins, les avocats ou les ingénieurs, et les professions à titre réservé dont font partie par exemple les travailleurs sociaux, les psychologues et les membres des trois professions régies par l'OTTIAQ.

Q. : Est-ce que la formation continue n'est pas obligatoire?

R. : Non. La formation continue n'est pas obligatoire pour le moment. L'objectif est qu'elle le devienne. D'ailleurs, l'Office des professions agit en ce sens en faisant pression auprès des ordres à titre réservé pour que la formation continue devienne obligatoire.

Q. : Est-ce qu'on pourrait mettre à jour l'offre de formation continue?

R. : Oui. La formation continue sera mise à jour et l'offre sera développée davantage entre autres sous forme de webinaires, forme qui règle du même coup l'accès à ces formations qui étaient jusqu'alors offertes en salle à Montréal seulement. Nous allons accroître considérablement l'offre de formation continue et cette dernière comprendra aussi une forme d'accompagnement.

En ce qui concerne la modernisation des champs d'exercice de nos trois professions et la réserve d'actes,

Q. : J'exerce au Québec, mais tous mes clients sont en Ontario. Je travaille surtout en santé publique. Pouvez-vous m'indiquer dans quelle mesure la réserve d'actes me concerne et touche mes clients?

R. : La réserve d'actes porte sur des actes qui sont posés au Québec.

Q. : Est-ce que l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO), dont je suis membre également, ne devrait pas prévoir la même disposition?

R. : L'ATIO ne pourrait pas prévoir la même disposition parce qu'elle n'est pas un ordre. L'ATIO devrait devenir un ordre avant de pouvoir demander cette disposition.

Q. : Que veut dire CLO?

R. : Commissaire aux langues officielles.

Pour le volet de la visibilité,

Q. : Peut-on préciser ce qu'est Notarius?

R. : Notarius est un système qui permet de certifier électroniquement un document.



Q. : Qu'entendez-vous par le sceau numérique?

R. : Vous pouvez commander un sceau physique qui porte la mention OTTIAQ ainsi que votre nom et votre numéro de permis d'exercice et votre titre professionnel (traducteur agréé, terminologue agréé ou interprète agréé). Vous pouvez désormais vous procurer ce sceau en format électronique pour la modique somme de 10 \$.

Le président tient à souligner la présence en virtuel des membres de la permanence : Diane Cousineau, traductrice agréée, MBA, directrice générale de l'Ordre, Hélène Gauthier, directrice aux affaires professionnelles et secrétaire de l'Ordre, Marsida Nurka, Bénédicte Assogba et Lynda Godin, toutes trois à l'agrément, Ann-Christel Délices à la réception, Joanne Trudel à l'administration et Émilie Bachelier aux communications.

AGA 2019/2020-6 Présentation des états financiers 2019-2020

Le président souligne les faits saillants des états financiers 2019-2020, dont la diminution des produits due principalement à la suppression de certains frais d'agrément et à l'augmentation des charges établie en prévision de la couverture des frais dus à un plus grand nombre de dossiers de mentorat, comparativement à l'exercice précédent. Il souligne également les soldes des différents fonds détenus par l'Ordre ainsi que l'avoir des membres.

M^{me} Guylaine Dionne, CPA, CA, de Raymond Chabot Grant Thornton, auditeur des comptes de l'Ordre, présente les états financiers au 31 mars 2020, qui sont consignés dans le *Rapport annuel 2019-2020* de l'Ordre et visibles par tous en partage d'écran.

Les produits de l'exercice se sont élevés à 1 311 358 \$ et les charges à 1 523 155 \$. Il y a donc une insuffisance des produits par rapport aux charges de 211 797 \$ qui est principalement attribuable aux raisons émises précédemment par le président. L'avoir des membres passe donc de 967 042 \$ à 755 245 \$.

La directrice générale répond aux questions des membres.

Q. : Pouvons-nous avoir plus de détails sur la dépense de 80 000 \$ pour le site Web?

R. : Dans ce poste budgétaire, il y a non seulement le site Web, mais aussi les webinaires et les solutions de diffusion des webinaires qui représentent une partie de la somme, en plus des capsules vidéo produites pour les différents titres professionnels. Il n'y a pas eu de dépassement du budget prévu en ce qui concerne les dépenses prévues du site Web.

Q. : La refonte du site, est-elle entrée dans le budget de l'an passé?

R. : La refonte du site est entrée dans le budget qui s'est terminé cette année au 31 mars. Et pour l'année en cours, il n'y aura plus de refonte, la refonte est terminée.



Q. : Les frais du site Web de cette année sont-ils seulement des frais de service et d'hébergement?

R. : Oui.

Le président remercie M^{me} Dionne qui quitte l'assemblée.

AGA 2019/2020-7 Nomination des auditeurs pour l'exercice 2020-2021

RÉS. AGA 2019/2020-7 Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Anne-Marie Mesa, appuyée par Marie-Carole Daigle, et selon l'article 104 du *Code des professions*, il est résolu que l'assemblée générale désigne Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur pour l'exercice 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2019/2020-8 Campagne publicitaire

Le président tient à préciser que la campagne 2020-2021 porte sur les conséquences d'une mauvaise traduction.

Le président cède la parole à Mathieu Bédard pour la présentation de la campagne publicitaire 2020-2021 visible par tous en partage d'écran. Monsieur Bédard tient à remercier l'OTTIAQ pour sa confiance envers Camden.

Monsieur Bédard présente la campagne, fait un retour sur le mandat de façon détaillée et sur les résultats de l'an passé et répond aux questions des membres.

Q. : Combien de secondes vont durer chacune des publicités?

R. : La durée pourra varier, mais en moyenne, elle sera de 15 secondes. Trop long, on perd les gens. Donc, c'est généralement autour de 15 secondes.

Q. : Est-ce qu'il est prévu d'avoir une version bannière du slogan que l'on pourrait mettre dans nos courriels ou sur nos sites Web?

R. : Ce sera très facile de décliner la publicité en format bannière, avec le service des communications de l'OTTIAQ, on peut vous fournir ça sans problème.

Q. : Est-ce qu'on arrivera à une étape de la campagne publicitaire où le nom de l'Ordre sera mentionné tout au long ainsi que le logo? Et pourquoi parle-t-on seulement des traducteurs agréés et pas des interprètes agréés et terminologues agréés?

R. : Ce sont des décisions prises en amont. On a voulu simplifier la communication. Vous comprendrez que la campagne comme telle où la publicité passe en une fraction de seconde, le logo et l'énoncé au long sont très peu décodables. En ce sens, on a décidé de



mettre l'accent sur un énoncé plus court. Cela étant dit, on a comme objectif d'augmenter la conversion et d'amener les gens sur des pages de destination, sur le site, donc, à destination, les gens pourront voir les nuances et faire les liens avec les terminologues et autres.

Réal Paquette, membre du comité de la campagne publicitaire, tient à remercier Camden qui a su répondre aux critiques, commentaires et suggestions du comité et proposer quelque chose qui répond vraiment aux attentes.

Q. : Il me semble que la première campagne misait massivement sur l'affichage routier. Aucun affichage routier pour cette campagne?

R. : Non. On a eu un mandat, dès l'an dernier, de créer et diffuser des campagnes numériques et on répond à ce mandat-là. Et avec la pandémie, je crois que le choix du numérique est encore plus judicieux.

Le président fait part de commentaires positifs transmis par clavardage.

Le président remercie M. Bédard pour la présentation et l'équipe de Camden pour le très beau travail effectué. Monsieur Bédard quitte la séance.

AGA 2018/2019-9 Rapport de la présidente du Programme d'aide aux langagiers (PAL)

Judy Murphy, présidente du conseil d'administration du PAL, présente le rapport pour l'année 2018-2019 visible par tous par partage d'écran.

Elle rappelle que le PAL a été mis en place en 2008 afin d'offrir une forme d'assurance-santé aux membres de l'Ordre, dont beaucoup sont des travailleurs autonomes. Moyennant une cotisation spéciale annuelle qui était de 15 \$ jusqu'en 2014 et qui a été majorée à 20 \$ en 2015, les membres ont droit à six heures de consultation psychologique et d'orientation professionnelle par année, assurées par Morneau Shepell depuis 2008.

À la fin de l'exercice, soit au 30 novembre 2019, le taux d'utilisation du PAL était de 4,28 %, comparativement à 4,45 %, en 2017 et en 2018. Le taux des dernières années s'est maintenu juste au-dessus du seuil des 4 % qui est la moyenne d'autres régimes comparables.

Depuis la création du PAL, 396 personnes différentes ont eu recours au programme. Le taux de satisfaction des utilisateurs demeure au-dessus de 90 % année après année.

Le PAL a son propre conseil d'administration, lequel est indépendant de l'Ordre. Il est composé des six personnes suivantes : Judy Murphy, présidente, Valérie Palacio-Quintin, vice-présidente, Garrett Montgomery, secrétaire-trésorier, Nathalie Cartier, Noëlle Guilloton et Steve Sachs.

Elle tient à remercier Jean-François Joly, qui a quitté le conseil du PAL, pour le temps précieux et l'énergie qu'il a consacré au PAL, dont il est l'un des instigateurs. Il a joué un



rôle déterminant au conseil par son jugement éclairé, sa grande expérience du système professionnel et sa bienveillance.

En raison d'insatisfactions dans le système de gestion et dans les services rendus par Morneau Shepell au cours des deux dernières années, le conseil du PAL a décidé de changer de fournisseur. Le PAL sera prochainement administré par Workplace Options. Ce dernier offre une plus grande gamme de services pour le même prix. Les membres, ainsi que les personnes à charge, auront droit à six séances, par cas, par personne, par an. Le membre est pris en charge et guidé dès le premier contact par un professionnel, un clinicien certifié, pour du soutien émotionnel (évaluation clinique, assistance sociopsychologique, soutien de crise, etc.), autant que pour du soutien pratique (consultation et accompagnement personnalisé en équilibre travail-vie personnelle, assistance juridique, conseils financiers, coach de vie, retour au travail après congé parental, etc.).

Elle précise qu'aucun nouveau dossier ne sera ouvert chez Morneau Shepell à compter du 1^{er} décembre 2020, mais tout dossier en cours sera traité jusqu'à la fin, même au-delà de cette date. Des renseignements sur la transition seront communiqués aux membres.

Les services sont accessibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine, par téléphone, par messagerie instantanée, par courriels, par SMS et autres. Diverses ressources sont accessibles sur le site Web du nouveau fournisseur Workplace Options.

Le conseil du PAL a poursuivi le programme de conférences gratuites du midi en 2018-2019 sur la santé et le bien-être. Une quarantaine de personnes ont participé à la conférence tenue à Montréal et une vingtaine à celle tenue à Québec. Dans le contexte actuel, le conseil verra avec le nouveau fournisseur ce qu'il sera possible de faire et d'offrir en plus aux membres.

Elle rappelle qu'il n'est pas nécessaire de se trouver en situation de crise ou de détresse pour faire appel aux professionnels du programme. Elle remercie tous les membres du conseil du PAL pour leur contribution et leur temps et répond aux questions des membres.

Le modérateur fait part de commentaires positifs suite à la présentation.

Q. : Est-ce que tous les services sont accessibles en français, bien que l'organisme ait un nom anglophone?

R. : Oui, bien sûr. Et on a vu le site Web et l'application en français. On était soucieux de cette question aussi et on trouve que la qualité du français est très bien.

Le président félicite et remercie les membres du conseil du PAL pour leur travail.

AGA 2019/2020-10 Cotisation spéciale pour le PAL pour l'exercice 2021-2022

RÉS. AGA 2019/2020-10 Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Michel Trahan, appuyée par Alicia Cleaver, et selon l'article 85.1 du Code des professions, il est résolu



d'approuver la résolution du conseil d'administration de l'Ordre du 20 mai 2020 fixant la cotisation spéciale pour tous les membres devant être versée au Programme d'aide aux langagiers à 20 \$ pour l'exercice 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2019/2020-11 Cotisations pour l'exercice 2021-2022

AGA 2019/2020-11.1 Commentaires reçus sur les cotisations ordinaires pour l'exercice 2021-2022

Aucun commentaire n'a été reçu sur les cotisations. Un seul commentaire a été reçu qui concernait les formations en ligne et auquel la secrétaire a déjà répondu et en a fait part à l'assemblée.

AGA 2019/2020-11.2 Présentation des cotisations ordinaires pour l'exercice 2021-2022

Pour les besoins du procès-verbal, le contenu du document transmis avec le rapport annuel sur les cotisations ordinaires se résume ainsi :

Le conseil d'administration a décidé d'accepter les recommandations de la directrice générale pour 2021-2022, et ce, pour chaque catégorie de cotisation, soit :

- d'augmenter à 480 \$ la cotisation annuelle des membres ordinaires;
- d'augmenter à 195 \$ la cotisation annuelle des membres âgés de 65 ans et plus;
- de maintenir à 50 % de la cotisation ordinaire la cotisation des membres ATIO/STIBC;
- de maintenir à 25 %, 50 % et 75 % de la cotisation ordinaire la cotisation pour les membres nouveaux diplômés pour les trois premières années de cotisation;
- de maintenir à 25 % de la cotisation ordinaire la cotisation annuelle des membres n'exerçant plus.

Le président précise que cela représente une hausse totale de 4,6 % des cotisations depuis 2016, alors que l'inflation a été de 7,6 % durant cette même période. Il répond aux questions des membres.

Q. : Lorsqu'on parle de 25 %, 50 % et 75 % pour les membres nouveaux diplômés, sur quel montant ces pourcentages sont-ils calculés?

R. : Ils sont calculés sur 480 \$ (cotisation annuelle ordinaire). C'est une pratique courante dans les ordres à titre réservé pour favoriser l'adhésion des nouveaux diplômés qui sortent de l'université et qui ne sont pas encore au sommet de leur échelle salariale.

Q. : Est-ce qu'il y a encore l'ajout pour la publicité cette année?



R. : Oui. Il y a encore le 50 \$. C'est une cotisation spéciale qui était prévue pour trois ans.

Q. : Pourquoi ne pas indexer les cotisations à l'inflation?

R. : On y pense sérieusement.

AGA 2019/2020-12 Rémunération du président et des administrateurs élus

RÉS. AGA 2019/2020-12 Le président rappelle qu'en vertu des modifications apportées au *Code des professions*, l'assemblée ne peut se prononcer que sur la rémunération du président et des administrateurs élus. Dans le cas présent, il s'agit d'un maintien de la rémunération du président et des administrateurs élus.

Sur recommandation du conseil d'administration, proposée par Johanne Boucher, appuyée par Michel Trahan, et selon l'article 104 du Code des professions, il est résolu d'approuver la résolution du conseil d'administration de l'Ordre du 20 mai 2020 maintenant la rémunération annuelle attribuée au président du conseil d'administration à 24 000 \$ et maintenant la rémunération des administrateurs élus à 100 \$ pour une réunion de 3 h 30 et moins et à 200 \$ pour une réunion de plus de 3 h 30, tel que proposé dans la *Politique sur la rémunération du président et des administrateurs élus*.

Adoptée à l'unanimité.

AGA 2019/2020-13 Commentaires et questions de l'assemblée

Commentaire : Ce genre de réunion devrait se tenir pendant les heures normales de travail parce qu'il s'agit bien d'un travail. Certains d'entre nous ont des enfants qui prennent leur repas à cette heure-là, d'autres aiment se coucher tôt. Cette dilution des horaires de travail représente un énorme recul de notre qualité de vie. L'OTTIAQ devrait penser à cet aspect.

R. : Le président remercie le membre pour son commentaire et répond qu'on va certainement en tenir compte pour les prochaines années. Il rappelle que toutes les assemblées générales se sont tenues en dehors des heures de travail jusqu'à maintenant, mais qu'on prend bonne note du commentaire et qu'on analysera la situation.

Q. : De manière générale, comment s'est déroulée la rencontre récente avec l'Office des professions du Québec concernant la réserve d'actes? Peut-on s'attendre à des développements bientôt?

R. : La rencontre s'est bien déroulée. Elle a permis d'apporter beaucoup de précisions aux deux analystes liées au dossier, qui se sont engagées à présenter le tout à leur patron dans un délai rapproché. Le président va relancer les deux analystes dans un mois s'il ne reçoit pas d'écho avant. On verra ensuite la stratégie qu'emploiera l'Ordre selon la réponse obtenue.



Q. : Est-ce qu'il est prévu de réexaminer la question de la rémunération du président pour tenir compte des heures de travail que la charge de la présidence représente?

R. : Absolument. Lorsque je ne serai plus président.

Avec la séance qui dure plus longtemps que prévu, le modérateur, Dany Gagnon, tient à remercier les membres pour leur patience, malgré le léger cafouillage en début de séance. Il transmet un message au président d'un membre le remerciant de son excellent travail et sa vigilance.

La directrice générale tient à préciser et à rassurer ceux qui ont eu des problèmes de connexion, car c'est une tout autre plateforme qui sera utilisée pour la tenue du congrès.

Q. : Quelle sera la plateforme utilisée pour le congrès?

R. : Hopin. C'est la plateforme qu'utilise l'ONU. Elle est très performante.

Q. : Si le congrès est virtuel, cela va coûter beaucoup moins, n'est-ce pas?

R. : La directrice générale répond que oui, effectivement. Le congrès en virtuel coûte moins cher, mais il y a quand même beaucoup de dépenses qui y sont associées, dont la plateforme choisie, qui permet une plus grande souplesse selon nos exigences, par exemple la traduction de la plateforme vers le français. Tout ce qui concerne la plateforme demande aussi le soutien d'une équipe de techniciens pour la mise en place et le support. Il y a aussi les formations intégrées au congrès avec les formateurs qui sont payés. L'intention qui est à l'étude actuellement est de revenir périodiquement en virtuel pour favoriser justement les gens en région et qui n'ont pas la chance de participer. Tout ça prit en compte, le prix est de 23 à 53 % moins cher que le congrès en personne selon les catégories de participants.

Q. : Est-ce que j'ai bien compris que nous devons traduire nous-mêmes la plateforme Hopin?

R. : Oui. L'Ordre effectuera la traduction de la plateforme et il aura une réduction sur le coût.

AGA 2019/2020-14 Remerciements aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2019-2020

Le président remercie tous les membres du conseil d'administration de l'exercice 2019-2020 pour leur appui, leur rigueur, leur dynamisme, leur enthousiasme et leur bonne humeur. Il remercie particulièrement deux administrateurs sortants. Claude Dutil, qui a fait trois mandats consécutifs en tant qu'administrateur nommé et participé à plusieurs comités, dont le comité sur la campagne publicitaire auquel il a apporté son expertise. Il remercie également Sébastien St-François pour son apport éclairé aux affaires de l'Ordre en tant qu'administrateur et pour sa participation au sein de plusieurs comités, dont le comité sur le programme du congrès auquel il apporte énormément.

AGA 2019/2020-15 Présentation du conseil d'administration pour l'exercice 2020-2021

Le président présente les nouveaux membres du conseil d'administration pour 2020-2021 et ceux dont le mandat se poursuit :

Donald Barabé, traducteur agréé – président du conseil d'administration
Ghyslaine Brosseau, administratrice nommée
Maria Duarte, traductrice agréée – première vice-présidente
Pierre Emond, administrateur nommé
Meaghan Girard, traductrice agréée
Grant Hamilton, traducteur agréé
Stephanie Lamontagne, traductrice agréée
Olivier Lepage, interprète agréé
Hélène Michon, terminologue agréée
Marie Poitras, administratrice nommée
Catherine Zekri, traductrice agréée – deuxième vice-présidente

Avant la levée de la séance, le président remercie très chaleureusement les membres de la permanence pour le travail impressionnant effectué tout au long de l'année, ainsi que les nombreux bénévoles des comités. Il remercie également les 111 participants d'avoir assisté à l'AGA et d'avoir été patients.

Le président invite les participants à s'inscrire au congrès qui se tiendra les 5 et 6 novembre prochain, ainsi qu'à la JMT le 30 septembre dont le thème est "Trouver les mots dans un monde en crise".

AGA 2019/2020-16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Anne-Marie De Vos, appuyée par Ghislaine Brosseau, il est résolu de clore la séance à 20 h 52.

Le président,

La secrétaire de l'Ordre,

Donald Barabé, traducteur agréé

Hélène Gauthier, secrétaire de l'Ordre